

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	12/09/2024
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	23

**Président de la séance :** Jean-Eudes LE MEIGNEN

**Présents (23) :**

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FONTAINE Hubert, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, MOLIERES Jacques, GARRIC Benoit, NESPOULOUS Régine, REYNES Jean-Michel, WENZEK Laurence.

**Excusés ou absents (19) :**

BARBEZANGES Jacques, CAYRON Vivian, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LOPEZ Sylvie, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian.

**Délégués absents ayant donné procuration (3) :**

M. MARTY François a donné procuration à M. CALVET Jean-Marc  
M. BOUYSSIE Jean Michel a donné procuration à M. DELPECH Michel  
M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. BORIES André

**Secrétaire de séance :** COUFFIGNAL Sylvain

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le PETR Centre Ouest Aveyron doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, à ses EPCI membres, un rapport retraçant l'activité du syndicat. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les présidents des EPCI à leur assemblée délibérante. Il appartient au comité syndical de prendre acte du rapport d'activités 2023 du PETR Centre Ouest Aveyron ci-joint.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de prendre acte du rapport d'activités 2023 du PETR Centre Ouest Aveyron ci-annexé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le.....**27 SEP, 2024**

Publié ou notifié le : .....**27 SEP, 2024**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,  
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



# RAPPORT D'ACTIVITES

2023

PETR Centre Ouest Aveyron



<b>1/ Présentation du PETR .....</b>	<b>3</b>
✓ 1-1 Présentation générale .....	3
✓ 1-2 Les principales missions du PETR .....	3
✓ 1-3 Le PETR un territoire de projet .....	4
<b>2/ Vie politique et administrative du syndicat.....</b>	<b>5</b>
✓ 2-1 Les instances du PETR.....	5
✓ 2-2 Le bilan financier 2021.....	8
<b>3/ Les missions développées en 2021 .....</b>	<b>9</b>
✓ 3-1 Animation territoriale et politiques contractuelles.....	9
✓ 3-2 Un territoire labellisé « TEPcv » intégrant des objectifs TEPOS dans son SCoT .....	15
✓ 3-3 Paysage Patrimoine .....	18
✓ 3-4 Services et Economie de proximité .....	20
<b>4/ Le SCoT Centre Ouest Aveyron .....</b>	<b>21</b>
✓ 4-1 le territoire du SCoT.....	21
✓ 4-2 Le SCoT en bref .....	22
✓ 4-3 Avis du PETR au titre du SCoT .....	22
✓ 4-4 Mise en œuvre et Evolution du SCoT .....	23

### **Le cadre réglementaire**

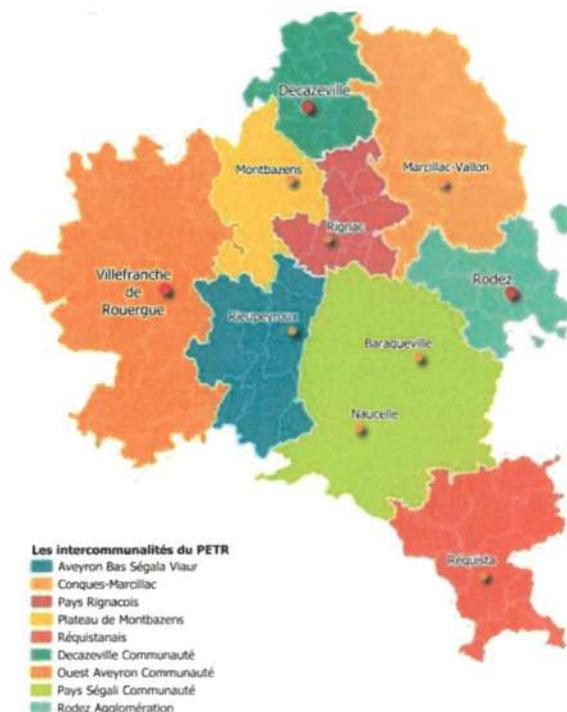
#### **Le rapport d'activités des EPCI : (Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale

# 1/ Présentation du PETR

## ✓ 1-1 Présentation générale

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Ouest Aveyron a été créé le 21 janvier 2015 suite aux réflexions nationales menées sur l'organisation des territoires et notamment en application de la loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. **Il regroupe 8 communautés de communes et une communauté d'agglomération.**



Le PETR offre un cadre d'action pertinent pour répondre aux enjeux de développement qui dépassent le cadre des intercommunalités et nécessitant une mutualisation des ressources et compétences. Il mobilise une ingénierie dédiée à la conduite de projets sur le territoire du Centre Ouest Aveyron et constitue un territoire organisé, interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels qui souhaitent territorialiser leur politique.

Cette coopération interterritoriale permet à des territoires d'agir ensemble et de conjuguer leurs forces pour faire face à des enjeux partagés et assurer leur développement commun. Elle leur permet d'exercer des solidarités nouvelles, en recherchant des synergies et des réciprocités.

## ✓ 1-2 Les principales missions du PETR Impulser – Fédérer – Coordonner – Accompagner

- ➡ Elaborez et mettez en œuvre un projet de territoire sur le périmètre du PETR Centre Ouest Aveyron, en partenariat avec les EPCI
- ➡ Accompagner les porteurs de projets locaux (conseil méthodologique et technique, recherche de financements, montage et suivi des dossiers...)
- ➡ Porter les dispositifs contractuels signés avec les partenaires financiers extérieurs (Europe, Etat, Région, Département) et jouer le rôle d'interface
- ➡ Conduire et animer les réflexions sur des sujets d'intérêt commun liés à l'aménagement et au développement
- ➡ Fédérer et coordonner les actions et les projets portés par les différents acteurs locaux (collectivités, socio-professionnels, associations) sur ces mêmes domaines d'intervention

✓ **1-3 Le PETR un territoire de projet**  
**Impulser – Fédérer – Coordonner – Accompagner**

↳ **Un projet de territoire en partenariat avec les EPCI**

Le projet de territoire est un document fédérateur qui amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure la cohérence des différentes politiques menées et décline sa vision stratégique en plan d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.

Le projet du territoire 2015-2020, travaillé en cohérence avec le SCoT, a permis de définir le cadre d'intervention du PETR :



↳ **Une ingénierie dédiée pour accompagner la mise en œuvre de projets en réponse aux besoins du territoire**

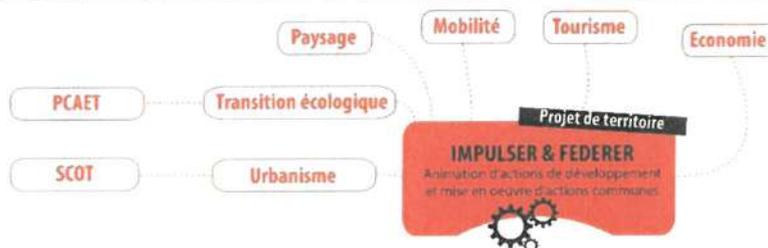
L'équipe technique pluridisciplinaire du PETR est au service des acteurs publics et privés du territoire pour accompagner leurs projets et leur apporter un appui méthodologique, une expertise et une aide au montage de dossiers de demande de subventions. Le PETR est également moteur de la mise en réseau des différents acteurs du territoire afin de faciliter l'émergence de projets, de fédérer et coordonner les actions.



↳ **Le portage de dispositifs contractuels pour apporter des financements au territoire**



↳ **Le portage de projets nécessitant une échelle large et permettant d'animer les réflexions sur des sujets d'intérêt commun et de proposer des actions et solutions mutualisées aux EPCI**



↳ **Une mise à disposition d'outils auprès des EPCI membres pour construire les politiques publiques**

- **Des éléments de connaissance à intégrer dans les stratégies de développement et de planification des EPCI :**

- Diagnostic du SCoT
- Diagnostic paysager/unités paysagères, ...
- Diagnostic énergie-climat par EPCI
- Diagnostic socio-économique, observatoire du territoire
- Diagnostic du tissu commercial et observations des dynamiques en cours

**Autant d'actions qui permettent des économies d'échelle à différents niveaux :**

- Etudes moins onéreuses que si elles étaient portées individuellement
- Données qui permettent d'alléger les marchés portés par les EPCI notamment pour les PLUi.

## 2/ Vie politique et administrative du syndicat

### ✓ 2-1 Les instances du PETR

#### 2-1-1 Le comité syndical

Sur l'année 2023, aucune révision de la composition du Comité syndical n'a eu lieu.

La composition 2023 du comité syndical, qui comporte 45 membres, est la suivante :

EPCI	DELEGUES PETR Centre Ouest Aveyron				
Rodez Agglomération	CAYLA	Florence	Decazeville communauté	TEULIER	Christine
	CENSI	Martine		CAYRON	Francis
	CESAR	Alexis		MARTY	François
	DOUZIECH	Jacques		REYNES	Jean-Michel
	GOMBERT	Dominique		WENZEK	Laurence
	KEROSLIAN	Jean-Philippe	CC Pays Segali	BARBEZANGE	Jacques
	LOPEZ	Sylvie		BORIES	André
	MONTOYA	Jacques		CARRIERE	François
	PAGES TOUZÉ	Laurence		CLEMENT	Karine
	RAUNA	Alain	CC du Réquistanais	FABRE	Jean-Marc
	REMISE	Jean-Paul		CAUSSE	Michel
	SADOUL	Jean-Philippe		ROBERT	Patrick
	TAUSSAT	Régine	CC Pays Rignacois	CALVET	Jean-Marc
	TAUZIN	Marie-Noëlle		ROUQUETTE	Dominique
TEYSSEDRE	Christian	Ouest Aveyron Communauté	BOUYSSIÉ	Jean-Michel	
CC Aveyron Bas Ségala Viaur	COUDERC		Vivian	DELPECH	Michel
	LE MEIGNEN		Jean Eudes	MANDROU TAOUBI	Françoise
CC Conques Marcillac	ALIBERT		Jean-Louis	MARTY	Guy
	COUFFIGNAL		Sylvain	MASBOU	Jean-Pierre
	FONTAINE		Hubert	ORCIBAL	Jean-Sébastien
	LACOMBE		Jean-Marie	POUZOLET LIGUE	Didier
CC Plateau de Montbazens	GARRIC		Benoît	RIGAL	Dominique
	MOLIERES		Jacques		

Quelques chiffres :

- Nombre de Comités syndicaux réunis : 4
- Nombre de délibérations votées : 23

#### 2-1-2 Le bureau syndical

Le bureau est composé des 9 membres :

Jean-Eudes LE MEIGNEN	Président
Karine CLEMENT	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
Jean-Philippe SADOUL	2 <sup>ème</sup> vice-président
Michel DELPECH	3 <sup>ème</sup> vice-président
François MARTY	4 <sup>ème</sup> vice-président
Michel CAUSSE	5 <sup>ème</sup> vice-président
Jean-Marie LACOMBE	6 <sup>ème</sup> vice-président
Jacques MOLIERES	7 <sup>ème</sup> vice-président
Jean-Marc CALVET	8 <sup>ème</sup> vice-président

Quelques chiffres :

- Nombre de bureaux réunis : 8 (dont 3 délibératifs)
- Nombre de délibérations votées : 4

## 2-1-3 Conférence des maires

Une conférence des maires a été organisée le 19 septembre 2023 – Ateliers Désimpermeabilisation et Renaturation. Elle a réuni 73 élus et partenaires.



## 2-1-4 Commissions

Afin d'accompagner le PETR dans ses missions, le bureau a souhaité mettre en place des commissions qui ont pour objectif d'engager des réflexions collectives guidant la mise en œuvre des actions du PETR, favorisant leur émergence et permettant de faire des propositions au Bureau du PETR.

En 2023, une commission a été réunie :

- 14 septembre 2023 : Commission urbanisme

## 2-1-5 Conseil de développement

- Le conseil de développement est une **instance consultative du PETR** Centre Ouest Aveyron sans personnalité juridique qui réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle territorial d'équilibre.
- Il est **informé et consulté sur les principales orientations et missions du PETR** notamment lors de l'élaboration du projet de territoire.
- Le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement territorial fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du PETR.
- Le conseil de développement a un mode de fonctionnement souple et évolutif et s'appuiera sur les moyens humains et techniques du PETR pour son fonctionnement.

Le bureau du PETR a acté en 2022 que **le conseil de développement serait composé des membres du collège privé du GAL LEADER.**

Le collège privé du GAL ayant été actualisé fin 2023 pour le nouveau programme 2022-2027, la composition du conseil de développement est donc la suivante :

NOM	Prénom	Structure
CAZOL	Yves	Chambre d'agriculture 12
ALIBERT	Michel	FACE Aveyron Tarn (Fondation Agir Contre l'Exclusion)
BALDET	Vincent	Chambre de Commerce et d'Industrie 12
HALM	Emmanuelle	APABA (Les BIO de l'Aveyron)
VEDEL	Patrick	IéS
KALA	Fabien	BGE
ROUQUIER	Philippe	La recyclerie du Rouergue / Inter'Emploi 12
MARANGONI	Elsa	CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement)
LEMOUX	Patrice	Fondation du patrimoine
LHERM	Vincent	CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
ESPIE	Solange	Centre Social et Culturel du Pays Ségali
DELBRUEL	Basile	AJAL (Association Jeunesse Arts et Loisirs)
TREILLES	Dominique	Cyclo Motivés
LAGARRIGUE	Philippe	UNAT Occitanie
PENEL	Gérard	FOL 12 - Ligue de l'enseignement

## 2-1-6 Le comité technique

Le comité technique du PETR est composé des DGS et agents des EPCI membres. Il permet d'associer étroitement les Intercommunalités aux travaux du PETR et de co-construire les projets d'intérêt commun.

5 comités techniques ont été organisés en 2023 :

- 03 février 2023 : SCoT
- 09 mars 2023 : Paysage
- 11 avril 2023 : SCoT
- 05 juillet 2023 : Contractualisation
- 21 novembre 2023 : SCoT et Paysage

## 2-1-7 Le GAL Centre Ouest Aveyron

Le programme européen LEADER est animé par le Groupe d'Action Locale (GAL) dont la structure porteuse est le PETR Centre Ouest Aveyron.

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL. Il a deux missions principales :

- **Sélectionner les projets** et valider les subventions octroyées
- **Veiller au bon développement du programme** sur le territoire

Il est composé de :

- Collège public : 13 membres
- Collège privé : 14 membres

Publie	WENZEK Laurence	Mairie de Livinhac	Privé	CAZOL Yves	CDAV
	TEULIER Christine	Mairie d'Aubin		FABRE Annick	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 12
	COUDERC Vivian	Maire de Rieupeyroux		BESSES François	Espace Emploi Formation Conques Marcillac
	LACOMBE Jean-Marie	Mairie de Clairvaux		BALDET Vincent	CCI 12
	DELPECH Michel	Mairie de Monteils		GURRERA Alain	APABA
	ALIBERT Jean-Louis	Mairie de Salles la Source		GOMBERT Jean-Marc	Cave coopérative des Vignerons
	BARBEZANGE Jacques	Mairie de Baraqueville		VILLEMAGNE Pierrette	Association L'Atelier Blanc
	BORIES André	Mairie de Gramond		ESPIE Solange	Centre Social et Culturel du Nauceillois
	MOLIERES Jacques	Mairie de Montbazens		DELBRUEL Basile	Association AJAL
	CAUSSE Michel	Mairie de Réquista		ICHE Stéphane	Base de pleine Nature AGAAC
	ROUQUETTE Dominique	Mairie de Anglars Saint Félix		LAGARRIGUE Philippe	UNAT Occitanie
	POUZOULET-LIGUE Didier	Mairie de Naussac		PENEL Gérard	Fédération des Œuvres Laïques 12
	MANDROU TAOUBI Françoise	Mairie de Villefranche de Rouergue		ROUQUIER Philippe	La recyclerie du Rouergue
		VEDEL Patrick	IÉS		

Quelques chiffres 2023, année de fin de programmation pour LEADER 2014-2022 :

- Nombre de comités de programmation réunis : 0
- Consultations écrites : 2
- Nombre de projets programmés : 10 pour un montant total de subventions LEADER de **667 619 €**.
- Nombre de dossier en 1<sup>er</sup> avis : 0

## 2-1-8 L'équipe technique du PETR

L'équipe technique du PETR est composée de 8 agents soit 7.8 ETP

✓ **2-2 Le bilan financier 2023**

• **Budget primitif 2023**

Budget prévisionnel 2023			
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>474 118</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>0</b>
Frais de structure et de procédure	199 500	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>481 294</b>
Frais liés au programme d'actions	256 618	<b>EXCEDENT de FCT REPORTE</b>	<b>522 988</b>
Frais de communication	18 000		
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>454 030</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>6 055</b>	<b>QUOTE PART SUBV EQUIP</b>	<b>10 920</b>
<b>DOTATION aux AMORTISSEMENTS</b>	<b>47 000</b>		
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>34 000</b>		
<b>Virement section investissement</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 015 202</b>	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>1 015 202</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>52 367</b>	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 287</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>20 000</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>
Subvention équipement	10 920	<b>FCTVA</b>	<b>0</b>
Deficit d'investissemnt reporté	0	<b>Exedent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>0</b>
		<b>AMORTISSEMENT</b>	<b>47 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>83 287</b>	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>83 287</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 098 490</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 098 490</b>

• **Contributions 2023**

La cotisation des EPCI au PETR a été fixée comme suit :

		2023
<b>Cotisations</b>	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	Leader	0.30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2.80 €</b>

• **Compte administratif 2023**

Le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2023	632 069.37 €	Dépenses d'investissement 2023	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2023	513 095.08 €	Recettes d'investissement 2023	45 792.91 €
Résultat de fonctionnement 2023	-118 974.29 €	Résultat d'investissement 2023	34 872.91 €

<b>Résultat 2023</b>	<b>-84 101.38 €</b>
----------------------	---------------------

Résultat de fonctionnement cumulé	404 013.98 €	Résultat d'investissement cumulé	71 160.34 €
-----------------------------------	--------------	----------------------------------	-------------

<b>Résultat global de clôture 2023</b>	<b>475 174.32 €</b>
--	---------------------

## 3/ Les missions développées en 2023

Les missions principales exercées par le PETR se déclinent en 4 grands axes :

- 1/ L'élaboration et l'animation d'un projet de territoire qui définit les actions à mettre en œuvre en matière de développement économique, aménagement de l'espace, transition énergétique...
- 2/ La gestion de la contractualisation avec les principaux partenaires : Europe, Etat, Région et Département
- 3/ L'appui à la coopération inter EPCI, le soutien aux actions de mutualisation
- 4/ L'exercice de la compétence SCOT

### ✓ 3-1 Communication

En septembre 2022, le PETR Centre Ouest Aveyron a mis en ligne son site internet : <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/>. L'arborescence du site se compose :

- d'une rubrique « Le pôle territorial » composé des sous rubriques : « Présentation », « Gouvernance », « L'équipe » et « Les actes administratifs » ;
- d'une rubrique « Nos missions » composée des sous rubriques : « Financer et Accompagner vos projets », « S'engager dans la transition écologique », « Aménager durablement avec le SCOT » et « Développer l'attractivité » ;
- Et d'une rubrique « Les actualités ».

Chaque sous rubrique est progressivement complété et plusieurs actualités ont été publiées depuis sa mise en ligne.

Sur l'année 2023, 394 sessions ont été ouvertes par 217 utilisateurs, soit 206 de plus que pour 2022. Nous avons observé 1215 pages vues.

Le PETR a également un compte Facebook et LinkedIn.

### ✓ 3-2 Animation territoriale et politiques contractuelles

Le PETR est un lieu de dialogue sur l'articulation des politiques publiques et leur traduction opérationnelle dans le champ de l'aménagement et du développement territorial. Il permet ainsi de renforcer l'ancrage local des dynamiques départementales, régionales, nationales et européennes sur ces sujets et d'en renforcer l'animation de proximité. Le PETR permet de doter le territoire d'une capacité d'ingénierie afin de servir au mieux les politiques locales et de réaliser des économies d'échelle.

L'équipe technique pluridisciplinaire du PETR est au service des acteurs publics et privés du territoire pour accompagner leurs projets et leur apporter un appui méthodologique, une expertise et une aide au montage de dossiers de demande de subventions. Le PETR est également moteur de la mise en réseau des différents acteurs du territoire afin de faciliter l'émergence de projets.

Depuis sa création en 2015, le PETR Centre Ouest Aveyron est engagé dans les dispositifs contractuels suivants permettant le financement des projets du territoire :

- Avec la Région Occitanie : Contrat Régional Unique 2015/2017, puis Contrat Territorial Occitanie 2018/2021 et 2022/2028, ainsi que les Contrats Bourgs Centres Occitanie et les Contrats Grands Sites Occitanie
- Avec l'Etat : Contrat de ruralité 2017/2020 puis Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 devenu le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
- Avec l'Union européenne :  
Programme LEADER 2014/2020  
ATI (Approche Territoriale Intégrée) FEDER 2021-2027

Le Projet de territoire du PETR représente le socle de la contractualisation avec les partenaires financiers. Il s'appuie sur 3 axes, déclinés en 11 objectifs stratégiques, et 1 axe transversal :



Le PETR porte ces différentes contractualisations pour les 8 communautés de communes qui le composent, Rodez Agglomération bénéficiant de ses propres contrats. Ces périmètres identiques facilitent la cohérence dans la mise en œuvre du Projet de territoire du PETR et dans la programmation opérationnelle des projets qui en découlent.

## A- CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028

### A-1 : LE CONTRAT REGIONAL

La Région Occitanie a renouvelé sa contractualisation avec les territoires de projet pour la période 2022-2028 avec une nouvelle génération de Contrats Territoriaux Occitanie (CTO). Les principales nouveautés de la génération 2022-2028 portent sur :

- L'intégration du Pacte vert de la Région : le CTO constitue le cadre privilégié de dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du Pacte vert.
- L'ajout des EPCI en tant que cosignataires du CTO et membres du comité de pilotage.

Le CTO 2022-2028 du Centre Ouest Aveyron a été validé par le Comité syndical du PETR du 27 octobre 2022. Sa version finale a ensuite été approuvée par la Région, lors de la Commission permanente du 16 décembre 2022.

Le CTO s'appuie sur deux documents majeurs :

- Le contrat cadre : il fixe des orientations et priorités partagées, issues de la rencontre entre l'ensemble des politiques d'action de la Région et le Projet de territoire du PETR.
- Les programmes opérationnels : ils permettent de programmer annuellement les projets portés par les Communes et Communautés de communes qui sollicitent une subvention auprès de la Région.

La Région a rappelé que, pour la période 2022-2028, les demandes de subvention doivent être inscrites dans une programmation annuelle du CTO préalablement à tout passage en commission permanente de la Région. Aussi, le PETR organise chaque année un appel à projets auprès des collectivités concernées du territoire pour inscrire leurs dossiers aux programmes opérationnels annuels.

En 2023, une programmation opérationnelle a été réalisée, portant sur les années 2022-2023 pour un total de 116 projets inscrits, représentant un coût d'investissement prévisionnel de 40,8 M€ et sollicitant 24 M€ de financements publics.

## A-2 : BOURG CENTRE OCCITANIE

La Région Occitanie a reconduit pour la période 2022-2028 la politique « Bourg centre Occitanie » qu'elle avait lancée sur la période 2018-2021. Elle a pour objectif de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux en accompagnant la revitalisation des communes qui sont des pôles de services de leur bassin de vie, dans un souci de rééquilibrage territorial. Elle vise à :

- Renforcer/conforter/qualifier l'attractivité des bourgs et petites villes rurales ;
- Renforcer les fonctions de centralité par le développement d'une offre de services de qualité ;
- Soutenir le développement économique de ces communes et de leur bassin de vie ;
- Prioriser les programmes d'action en fonction des enjeux et des contraintes budgétaires ;
- Elaborer de manière partenariale avec les acteurs institutionnels concernés et de manière partagée avec la population et les acteurs locaux le projet de développement et d'attractivité de la commune ;
- Appliquer le Pacte vert de la Région dans les projets des communes ;

Cette politique s'adresse aux communes « villes centres » des bassins de vie ruraux, aux communes « pôles de services supérieurs ou intermédiaires ou de proximité » de plus de 1 500 habitants ainsi qu'aux communes « pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique.

Sur l'ensemble du territoire Centre Ouest Aveyron, les communes et EPCI éligibles se sont fortement mobilisés dès 2018 amenant en 2023 à :

- **19 contrats validés** pour 25 communes concernées : Aubin / Cransac, Baraqueville / Naucelle, Conques en Rouergue, Decazeville, Druelle Balsac, Firmi, Le Monastère, Luc-la-Primaube, Marcillac Vallon / Saint-Christophe, Najac / La Fouillade, Olemps, Onet le Château, Réquista, Rignac, Sainte-Radegonde, Sébazac Concourès, Villefranche de Rouergue et Villeneuve d'Aveyron, Rieupeyroux / La Salvétat Peyralès / Le Bas Ségala
- **1 contrat en préparation** : Montbazens/Lanuéjols
- **1 avenant validé** pour 2 communes concernées : Marcillac Vallon et Saint Christophe
- **19 avenants en préparation**

Les contrats BCO représentent des sous-contrats du CTO.

⇒ **Le PETR a poursuivi son accompagnement des communes et EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des avenants/nouveaux contrats** tout en assurant l'interface avec la Région et en favorisant l'échange d'expériences entre les collectivités candidates.

## A-3 GRANDS SITES OCCITANIE

Initiée dans un premier temps en 2008 au sein de l'ex Région Midi-Pyrénées, la politique des Grands Sites a été confirmée par la nouvelle Région Occitanie sur la période 2018-2021. Avec ce dispositif, la Région décide de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures.

Ainsi, un « Grand Site Occitanie » est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine remarquable ou d'un site culturel de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composantes à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

- Objectif de la Région : **faire entrer l'Occitanie dans le Top 10 des destinations européennes**
- **40 Grands Sites labellisés** sur la région, dont **3** sur le territoire Centre Ouest Aveyron : **Bastides et Gorges de l'Aveyron, Conques et Rodez**
- La Région s'engage auprès de chaque Grand Site par un contrat pour la période 2018-2021
- Chaque contrat se traduit opérationnellement par un programme d'actions permettant de financer les projets inscrits dans ce programme

Il est prévu un renouvellement des contrats GSO pour la période 2022-2028. Le PETR restera impliqué dans l'accompagnement de ces démarches, en lien avec le CTO.

## B- CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026

Sur la période 2017-2020, le PETR était porteur d'un Contrat de ruralité avec l'Etat, qui a été **remplacé pour la période 2021-2026, par le Contrat pour la réussite de la Transition Ecologique**.

Le CRTE a pour objectif de :

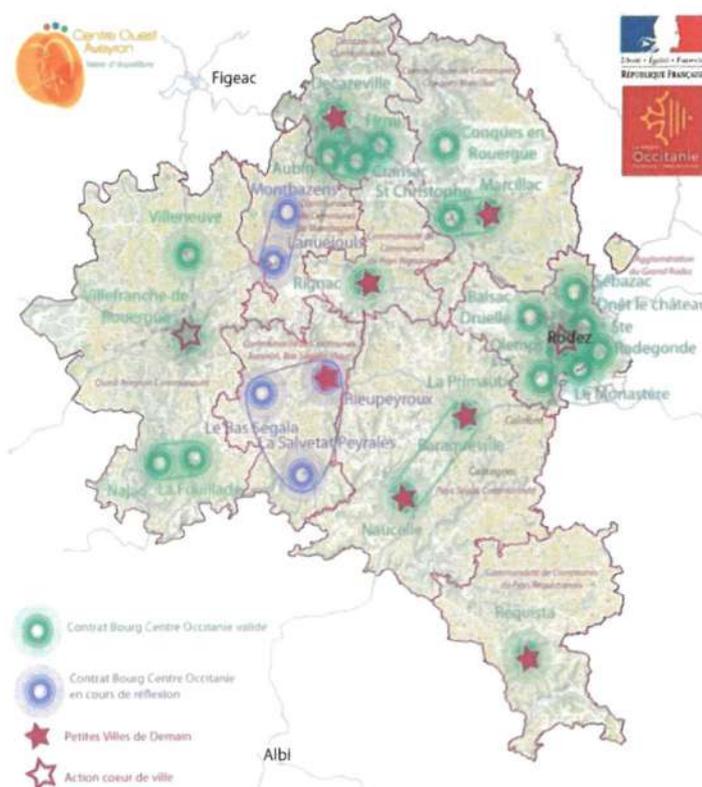
- Accompagner toutes les collectivités dans la concrétisation de leurs projets autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale,
- S'inscrire dans une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Le CRTE du PETR est une déclinaison de son projet de territoire. Il s'appuie sur 3 axes, déclinés en 11 objectifs stratégiques, et 1 axe transversal.

Le CRTE permet d'engager des financements de l'Etat en faveur des projets portés par les collectivités du territoire dans le cadre de programmations annuelles. En 2023, une programmation a été présentée portant sur 139 projets au total, pour un coût d'investissement total de 43,3 M€ et 9,6 M€ de financements sollicités auprès de l'Etat.

Par ailleurs, l'Etat a lancé en 2020 le programme « Petites Villes de Demain ». Sur le territoire Centre Ouest Aveyron, 7 communes ont été lauréates : Baraqueville / Naucelle, Decazeville, Marcillac, Réquista, Rignac et Rieupeyroux.

Le PETR a poursuivi son accompagnement auprès des communes et communautés de communes concernées, en lien avec le dispositif Bourg-Centre Occitanie, en créant et animant en 2021 un club des chefs de projet PVD du Centre Ouest Aveyron. Le club s'est réuni 1 fois en 2023.



## C- PROGRAMME LEADER

L'année 2023 a été une année de transition entre le programme LEADER 2014-2022 et le nouveau programme s'étalant sur la période 2023-2027.

### Programme LEADER 2014-2022

Sur LEADER 2014-2022, le GAL Centre Ouest Aveyron s'est vu confier une **enveloppe de 4 158 410 €** permettant de financer les projets selon 3 axes :

- Un premier axe sur le développement économique
- Un deuxième axe sur le tourisme, le patrimoine, les services à la population et la culture orientée
- Un troisième axe visant l'accompagnement aux changements de pratiques et aux nouvelles formes de mobilité

En 2023, les activités se sont concentrées sur la programmation des dernières subventions et la gestion des demandes de paiement.

En mai 2023, une réunion du Comité de Programmation a été annulée, le double quorum n'ayant pas été obtenu. La programmation des subventions pour 8 projets a été validée par consultation écrite.

En décembre 2023, une deuxième consultation écrite a permis de programmer les deux derniers dossiers d'ingénierie du programme.

Au total, **en 2023, 10 dossiers ont été programmés**, pour un **montant total de subvention LEADER de 667 619 €**.

Concernant les paiements, l'équipe du PETR a accompagné la préparation de 9 dossiers de demande de paiement. Aucun versement n'a été effectué en 2023, la Région ayant concentré ses efforts d'instruction sur les demandes d'aide.

#### Liste des projets programmés en 2023 :

PROJETS	MAITRES D'OUVRAGE
<b>OS 1 : Accompagner l'adaptation et la diversification du tissu productif local en capitalisant sur les savoir-faire spécifiques</b>	
<b>OS 2 : Développer une offre commerciale et de service adaptés aux nouveaux modes de consommation</b>	
Projet Alimentaire de Territorial de Ouest Aveyron Communauté	Ouest Aveyron Communauté
<b>OS 3: Développer une offre patrimoniale et touristique innovante en mobilisant les ressources identitaires du territoire</b>	
Baignade dans l'Aveyron	Syndicat mixte du bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)
Réaménagement du Pôle des métiers d'art de Sauveterre de Rgue et du pays Ségali	Pays Ségali communauté
Ecosystème web, promotion et développement pour la destination Bastides et Gorges de l'Aveyron	SPL Ouest Aveyron Tourisme
Création de 4 meublés de tourisme / lodges avec accueil indépendant à Naucelle	SCI Enjimmo 12
<b>OS 4 : Maintenir la vitalité sociale et culturelle du territoire</b>	
Aménagement d'un espace multi-usage	Commune Anglars Saint Felix
<b>OS 5 Construire une vision partagée du territoire</b>	
Transition RSO « Responsabilité Sociétale des organisations » d'Ouest Aveyron Communauté	Ouest Aveyron Communauté
<b>OS 6 : Sensibiliser aux nouveaux enjeux du développement durable et accompagner les nouvelles pratiques</b>	
<b>OS 7 Coopération</b>	
Valorisation du Viaduc du Viaur dans l'optique d'une candidature à la labélisation UNESCO Phase 2	Pays Ségali Communauté
<b>OS 8 Animation et fonctionnement du GAL</b>	
Ingénierie Leader 2022-2023	PETR Centre Ouest Aveyron
Ingénierie Leader 2024	PETR Centre Ouest Aveyron

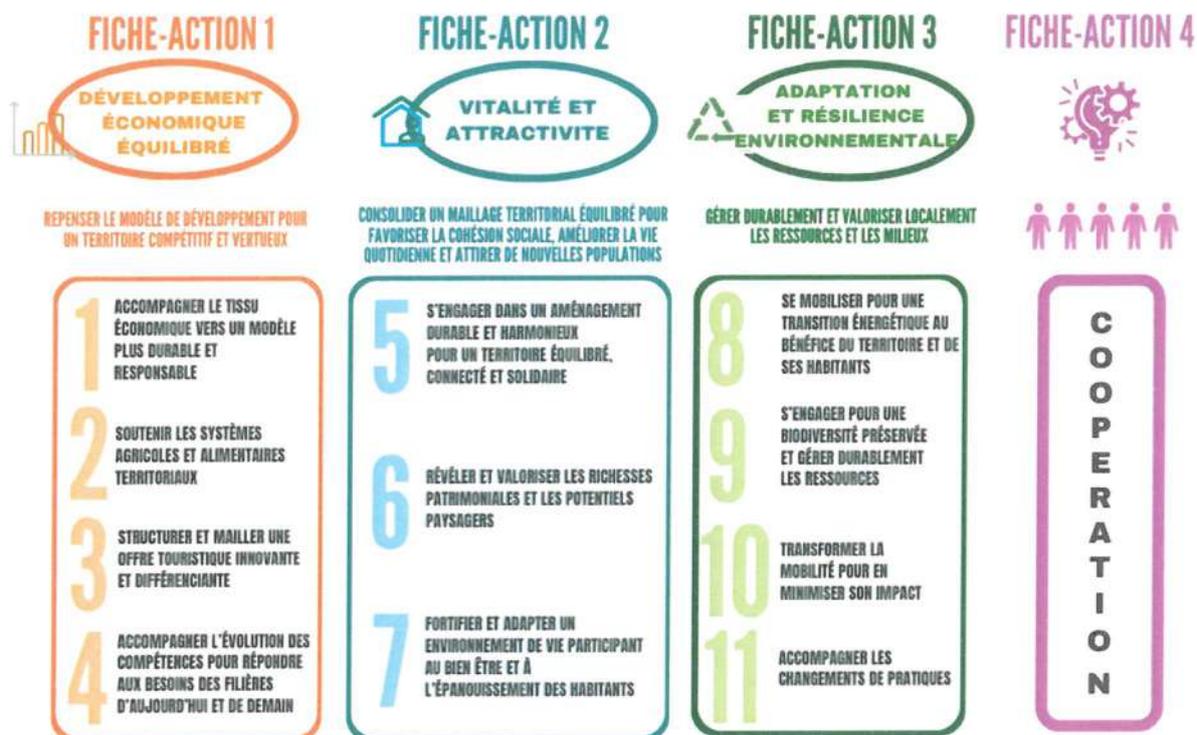
#### Etat des consommations au 31/12/2023

- Montant programmé : 4 036 900 euros (97% de l'enveloppe)
- Montant payé : 852 972 euros (21 % du montant total programmé)

#### Programme LEADER 2023-2027

La candidature LEADER 2023-2027 du PETR a reçu un avis favorable de la Région avec une dotation accordée en commission permanente le 9/02/2023 de : **2 645 110 € sur 5 ans**, soit **529 022 €/an**.

La stratégie du GAL Centre Ouest Aveyron est une déclinaison du projet de territoire (CRTE). Elle comporte 3 fiches-actions thématiques, une fiche-action « Coopération » et une fiche-action « Animation ».



## Projets ayant sollicité une aide LEADER 2023-2027

Les projets démarrant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 peuvent solliciter une aide LEADER.

Avant la signature de la convention entre le PETR et la Région Occitanie pour constituer le GAL Centre Ouest Aveyron (prévue à l'automne 2024), les porteurs de projets ont pu adresser une pré-demande auprès de la Région. Cette procédure transitoire permet d'établir la date de début d'éligibilité des dépenses pour ces projets.

**8 dossiers** ont fait l'objet d'une pré-demande en 2023, pour un **montant total de 651 652 €**.

Intitulé de l'opération	Porteur de projet	Montant de l'opération	Montant LEADER sollicité
<b>Fiche-Action 1 : Développement économique équilibré</b>			
<b>1.1 Tissu économique et tertiaire (OS1)</b>			
Création du tiers-lieu de Baraqueville	Pays Segali Communauté	750 263 €	120 000 €
Travaux et préfiguration préalables à la création du tiers-lieu Banque de Franche à Villefranche de Rouergue	Station A (SCIC)	100 000 €	64 000 €
Réhabilitation d'un bâtiment dans le centre bourg pour la création d'un café (opération 1 000 cafés)	Commune de Sénergues	464 241 €	100 000 €
"La conciergerie", un tiers-lieu villageois	Les lieux communs de Najac	118 100 €	31 700 €
<b>1.2 Systèmes agricoles et alimentaires (OS2)</b>			
Extension et aménagement des halles Raymond Lacombe	Pays Segali Communauté	915 783 €	120 000 €
<b>Fiche-Action 2 : Vitalité et attractivité</b>			
<b>2.3 Cadre de vie (OS7)</b>			
Bannac, terre de cultureS : création d'un parcours artistique autour du lac de Bannac	SIVU de gestion du lac du moulin de Bannac	33 201 €	18 577 €
Aménagement intérieur de la maison de santé de Montbazens	Commune de Montbazens	665 458 €	100 000 €
<b>Fiche-Action 3 : Adaptation et résilience environnementale</b>			
<b>3.3 Minimiser l'impact de la Mobilité (OS10)</b>			
Définir, sécuriser et encourager les déplacements quotidiens à vélo sur le territoire de Decazeville Communauté	Decazeville Communauté	298 705 €	97 375 €
<b>Total de LEADER sollicité</b>			<b>651 652 €</b>

## D- ATI FEDER

La Priorité 5 du Programme régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 permet de mobiliser des financements du FEDER par des dispositifs appelés « **Approches Territoriales Intégrées** » (ATI) sur des thématiques ciblées : amélioration du cadre de vie, lutte contre la désertification médicale, développement de l'hébergement d'urgence, développement des équipements culturels, touristiques et de loisir, modernisation de centres de formation.

Le PETR étant porteur d'un CTO, il a été retenu chef de file ATI sur son territoire, hors Rodez Agglomération (qui a ses propres CTO et ATI), par la Région le 16 décembre 2022.

En tant que chef de file ATI, le PETR assure la gouvernance et la mise en œuvre de l'ATI. A ce titre, il a notamment pour mission de réunir un comité de pilotage afin que celui-ci pré-sélectionne les opérations déposées à l'ATI, en conformité avec la stratégie territoriale mise en œuvre par le PETR en déclinaison de son Projet de territoire. **Les avis rendus ne présagent pas de l'issue de l'instruction et de la sélection des opérations par la Région, qui en a la charge en tant qu'autorité de gestion.**

Par ailleurs, le PETR accompagne les porteurs de projet, en lien étroit avec les services Europe de la Région :

- Identification des projets potentiellement éligibles à la Priorité 5 du FEDER, vérification de l'éligibilité effective et du respect des dispositions européennes, information sur les règles de financements du FEDER ;
- Appui à l'établissement des plans de financement (en articulation avec les autres cofinancements) et, si nécessaire, au montage des dossiers ;
- Suivi de la programmation des dossiers, de leur réalisation effective et du respect des obligations européennes, notamment en termes de publicité.

L'enveloppe FEDER de la priorité 5 est de 134M€ jusqu'en 2027, à répartir entre les 58 ATI de l'ensemble de l'Occitanie. La Région n'a pas attribué d'enveloppe FEDER pour chaque ATI. En revanche, elle veillera à une répartition équilibrée sur le territoire régional de ces 134M€ de FEDER.

Sur le territoire du PETR, l'ATI a connu un bon succès de démarrage avec le pré-dépôt en 2023 de 6 projets potentiellement éligibles, dont 3 ont été présentés en comité de pilotage de l'ATI FEDER du 11 juillet 2023 et ont reçu un avis positif de présélection. Aucune programmation n'a été réalisée par la Région en 2023.

### Documents et ressources disponibles

- *Projet de territoire 2020-2026* <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/le-petr/le-projet-de-territoire/>
- *Contrat territorial régional 2022-2028*
- *CRTE 2021-2026*
- *Convention et fiches action LEADER*
- *Fiches pédagogiques de la Priorité 5 du FEDER (ATI)*

### ✓ 3-3 Transition énergétique

#### Une démarche Energie Climat volontaire intégrée au SCoT

Conscientes de la nécessité d'agir collectivement face aux problématiques écologiques, les collectivités membres du PETR Centre Ouest Aveyron ont jugé opportun de se regrouper afin de mettre en place une démarche territoriale sur la thématique énergie-climat à l'échelle de ce périmètre géographique, qui permet d'atteindre une maille pertinente pour atteindre des objectifs TEPOS 2050.



La démarche Energie Climat du PETR Centre Ouest Aveyron, qui a démarré en 2016, intègre les PCAET de 2 obligés de plus de 20 000 habitants (Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté) et permet aux autres collectivités non obligées de bénéficier d'une dynamique territoriale pour assurer une meilleure coordination des actions mutualisables, une efficacité accrue et la capitalisation des expériences les plus exemplaires.

La démarche Energie Climat s'articule autour des axes suivants :

- Axe 1 Encourager, coopérer et impliquer autour des transitions du territoire
- Axe 2 Améliorer la performance économique et énergétique du patrimoine public et privé
- Axe 3 Promouvoir un urbanisme durable, favoriser les mobilités tout en maîtrisant les impacts environnementaux

Axe 4 Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables

Axe 5 Activer les leviers de l'économie circulaire

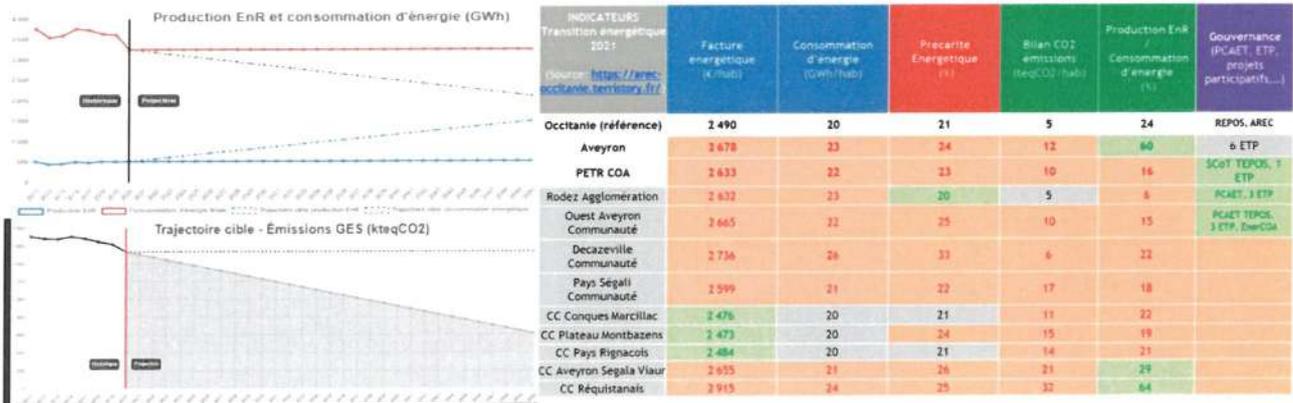
Axe 6 Réduire les pollutions agricoles et anticiper le positionnement sur de nouvelles filières de production (adaptation et diversification)

Le plan d'actions du PETR se construit collectivement et progressivement d'après les principaux enjeux identifiés par les diagnostics chiffrés objectivement, d'après les différentes pistes d'actions proposées lors des concertations d'acteurs du territoire, d'après les besoins des élus et des politiques nationales et régionales en évolution.

L'année 2023 a permis de participer à la mise en œuvre des démarches Energie Climat du PETR, de Rodez Agglomération et d'Ouest Aveyron Communauté, favorisant les objectifs TEPOS du territoire.

**Démarche Energie Climat du PETR Centre Ouest Aveyron :**

- Diffusion de la synthèse du diagnostic et de la stratégie territoriale TEPOS lors des réunions avec les élus et partenaires
- Suivi d'indicateurs stratégiques et opérationnels (Pictostat et Terristory)



- Suivi des diagnostics et rénovations énergétiques de bâtiments publics intégrés dans le CRTE, en partenariat avec le SIEDA
- Prêt de matériel de mesure et d'enregistrement des températures dans les bâtiments publics
- Sensibilisation et formation des élus et techniciens des collectivités avec ECLR : Energie Mix, communication sur les projets d'EnR, autoconsommation photovoltaïque, visites de réalisations exemplaires

**Visites de réalisations exemplaires  
photovoltaïques - Jeudi 22 Juin**

**10h00 à Carmaux**  
Parc de la Faverolle: photovoltaïque au sol (250 kW) en injection totale porté par Coop de 0a.  
Photovoltaïque en autoconsommation et aérovoltaïque en toitures de bâtiments publics.  
Visite et rencontre avec le maire de Carmaux en région.

**12h30 à Albi - Déjeuner à Carré Sud**

**15h00 à Carlus-De Sequestre**  
Parc de "Poussé-poussé": photovoltaïque au sol (250 kW) en autoconsommation collective avec la commune. Visite et homéage.

**Renseignements et inscriptions obligatoires avant le 18 Juin :**  
PÉTR Centre Ouest Aveyron  
05.65.73.61.70  
energie@petr-centreouestaveyron.fr





*Formations EnR à Baraqueville*



*Visites PV à Carmaux*

- Accompagnement des projets territoriaux d'énergies renouvelables avec le soutien d'ECLR : PV à Pays Ségali Communauté, Conques Marcillac et Rodez Agglo, extension du périmètre de la SCIC EnerCOA sur le PETR (voir Rapport final AMO EnR du 25/03/24).

- Animation de modules pédagogiques « Energie Climat » en partenariat avec le CPIE dans 26 classes (3 demi-journées chacune)

- Participation aux réunions et ateliers du réseau de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) organisés par le CPIE (journée des acteurs de l'Aveyron, journée Energie Climat,...)

- Participation aux ateliers TEPOS du PNR Aubrac, aux divers ateliers « Fresque du climat » et « 2 tonnes » en partenariat avec les associations locales

- Participation aux réunions de réseaux Région, ADEME, ANPP, CLER, Caloe



*Animation de la journée du réseau EEDD*

### **PCAET « obligé » de Rodez Agglomération :**

- Participation aux réunions des comités de pilotage et comités techniques

- Participation aux réunions EIT pour la démarche « CARTEES », animation d'ateliers « Energie » (économies, contrats d'achat, EnR) et présentation des projets d'EnerCOA aux entreprises ruthénoises (ACC PV la Glèbe).



*Animation d'un atelier Energie à Rodez Agglomération avec EnerCOA*

### **PCAET « obligé » de Ouest Aveyron Communauté :**

- Participation aux réunions des comités de pilotage et comités techniques

### **Documents et ressources disponibles**

- Diagnostic air-énergie-climat du PETR, décliné par EPCI
- Etude de potentiel EnR du PETR, décliné par EPCI
- Diagnostic de vulnérabilité aux changements climatiques
- Stratégie et objectifs chiffrés TEPOS
- Outil de suivi énergétique pour le patrimoine public
- Préconisations pour les marchés publics de rénovation énergétique
- Prêt de matériel de mesure et d'enregistrement des températures
- Fiche pratique pour un développement participatif des énergies renouvelables
- <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/nos-missions/sengager-dans-la-transition-ecologique/>

## ✓ 3-4 Paysage Patrimoine

### 3.4.1 Paysage

Le PETR Centre Ouest Aveyron s'est mobilisé dans une démarche de connaissance du paysage par une convention en partenariat avec le CAUE de l'Aveyron, qui a permis de déterminer et d'analyser les caractérisations des unités paysagères du territoire. Ce travail a été décliné en 14 unités paysagères dans le cadre de la convention PETR / CAUE.

Dans le cadre du Plan Paysage de la DREAL, dont le PETR est lauréat 2020, afin d'assurer la préservation du patrimoine et l'identité architecturale, paysagère et environnementale et complétant le travail mené par le CAUE, le PETR a souhaité travailler avec un prestataire, afin de gérer harmonieusement l'urbanisation des villes et villages et de ne pas compromettre ce qui fait la qualité du cadre de vie.

Pour ce faire un premier cahier des charges a été rédigé et un bureau d'études retenu à partir de juin 2021 : URBALAB qui n'a pas satisfait et dont le marché a été rompu.

En 2023, un nouveau cahier des charges a été rédigé et proposé mais aucun prestataire n'a répondu au marché public.



Le PETR a également poursuivi en 2023 l'**Observatoire Photographique du Paysage**.

En partenariat avec le CAUE qui a réalisé les photographies, le PETR et ses partenaires ont sélectionné les clichés définitifs selon une grille et une méthodologie validée en comité technique.

Ce travail s'est poursuivi par l'accueil d'une stagiaire au CAUE, Lisa Planat. Elle a travaillé en collaboration avec le PETR et le CAUE à la réalisation de courtes vidéos pédagogiques pour expliquer l'observatoire ainsi que les évolutions des paysages du PETR.

Les résultats de l'observatoire photographique du PETR sont consultables à l'adresse suivante :

<https://paysageaveyron.fr/paysage/observatoire-photographique-du-paysage/opp-petr/>

### 3.4.2 Accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration de leur politique patrimoniale

Ces accompagnements permettent d'apporter une expertise, d'aider à la mise en œuvre d'outils adaptés en réponse à des enjeux identifiés. En 2023, cet accompagnement s'est principalement traduit dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration des contrats Bourgs Centre Occitanie, des conventions d'adhésion Petites Villes de Demain et des opérations façades. Les dossiers de Villefranche de Rouergue, de Naucelle, de Baraqueville et de Rignac ont été suivis.

Afin d'accompagner au mieux les élus et les techniciens dans la mise en œuvre d'actions de rénovations des façades et de l'espace public, **des guides à l'usage de la rénovation des façades** ont été élaborés en interne par le PETR Centre Ouest Aveyron, avec le soutien de l'UDAP et du CAUE.

Ces 4 guides apportent des conseils simples et pédagogiques afin d'orienter les propriétaires vers un projet d'embellissement de qualité, facilitant la réalisation des travaux respectueux de l'architecture traditionnelle du Bassin de Decazeville, du Ségala, des Causses ou du Rougier.



### 3.4.3 Valorisation du patrimoine

⇒ **Aide à la labellisation (SPR/PAH, PSMV, Unesco...)** : Participation à la réflexion autour de la reconnaissance **UNESCO du viaduc du Viaur** et d'un projet de coopération avec les autres viaducs européens ;

⇒ Suivi du **Grand Site de France de Conques et de leur Observatoire Photographique du Paysage** ;

⇒ Soutien au **Pays d'Art et d'Histoire des Bastides du Rouergue** à trouver une nouvelle gouvernance, à établir un nouveau conventionnement avec la DRAC et à poursuivre son développement.

### Documents et ressources disponibles

- Guide à l'usage de la rénovation des façades du Bassin de Decazeville <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/02/guide-facades-bassin-decazeville-compressed.pdf>
- Guide à l'usage de la rénovation des façades des Causses <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/02/guide-facades-causses-compressed.pdf>
- Guide à l'usage de la rénovation des façades du Rougier <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/02/guide-facades-rougier-compressed-2.pdf>
- Guide à l'usage de la rénovation des façades du ségala <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/02/guide-facades-segala-compressed.pdf>
- Observatoire Photographique du Paysage : <https://paysageaveyron.fr/paysage/observatoire-photographique-du-paysage/>

### ✓ 3-5 Revitalisation des centres-bourgs

Les problématiques d'aménagement et de développement touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron : vacance commerciale dans les centres, nécessaire sobriété foncière et énergétique, offre en logement insuffisamment adaptée, adaptation aux changements climatiques, attractivité du territoire qui se tasse... Dans un contexte de crise énergétique, financière et environnementale, les élus et techniciens se trouvent face à une lourde responsabilité pour l'avenir des territoires ruraux.

Le PETR s'est engagé dans un plan d'action transversal qui permet aux intercommunalités et aux communes de trouver des réponses collectives, adaptées et efficaces pour le territoire, ainsi que de dépasser les réflexions et expériences de chacun. En tant que porteur d'un SCoT, et d'un PCAET, mais aussi en tant qu'interlocuteur des contractualisations Europe, Etat et Région sur son territoire, le PETR est en mesure d'assurer cette mission.

**C'est dans ce cadre que le PETR a engagé un plan d'action en 2023 autour du thème de la revitalisation des centres bourgs dans l'objectif de :**

- Proposer une démarche positive de développement autour d'un fil conducteur d'action motivant et opérationnel
- Fédérer et accompagner les collectivités

**La première thématique qui a été choisie pour travailler collectivement sur ce thème a été la désimperméabilisation, la renaturation et la végétalisation des espaces publics.**

➡ Dans ce cadre, le PETR s'est rapproché de ses partenaires (Agence de l'Eau, Syndicats de rivières, CAUE de l'Aveyron, Agence de la biodiversité, Conservatoire des Espaces Naturels, CPIE) afin de réaliser un livret des partenaires ressources pour la désimperméabilisation, la renaturation et la végétalisation des espaces publics.

➡ Lors de la **conférence des maires** du mardi 19 septembre, élus et techniciens se sont réunis pour échanger autour de la **désimperméabilisation et renaturation des centres-bourgs**, avec des interventions en plénière (PNR du Livradois-Forez et commune de Sauxillanges ; le projet de désimperméabilisation de Naucelle ; les enjeux des sols perméables par l'Association bassin Tarn Aveyron et la présentation des financements par le PETR).

Une exposition photo a été réalisée pour l'évènement en interne avec les exemples les plus parlants du territoire.

Puis, trois ateliers thématiques ont permis d'approfondir la question :

- La désimperméabilisation et la végétalisation pour **rendre attractifs et résilients nos centres-bourgs**
- La perméabilité des sols comme **levier essentiel dans la gestion de l'eau**
- La renaturation et la désimperméabilisation pour **atténuer les effets négatifs du changement climatique et favoriser la biodiversité**



⇒ Ce travail de sensibilisation s'est poursuivi par une visite de terrain à Réquista le 20 décembre pour **visiter et échanger sur les projets de désimperméabilisation des places de Réquista**, celle réalisée et celles en projets.

Le GRAIE (Groupe de recherche, animation technique et information sur l'Eau) est intervenu pour apporter des éléments d'explication pour tenter de répondre à la difficile question "**Peut-on désimperméabiliser partout ?**".



#### Documents et ressources disponibles

- Livret des partenaires ressources pour la désimperméabilisation, la renaturation et la végétalisation des espaces publics. <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/09/livret-des-partenaires.pdf>
- Support de la plénière du 19 septembre 2023 <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/10/supportpleniere-site-internet.pdf>
- Expo photo : <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/09/expo-compressed.pdf>
- Docs ateliers <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/10/compte-rendu-en-questions-reponses.pdf>
- Doc Réquista <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/12/presentationbjeanney.pdf>

#### ✓ 3-5 Services et Economie de proximité

#### ⇒ Economie

- Accompagnement de porteurs de projets notamment dans le cadre du programme LEADER : une trentaine de porteurs, publics et privés, ont été rencontrés en 2023 dans le cadre de projets de développement économique. Les secteurs d'activité de ces porteurs se répartissent comme suit :
  - Environ ¼ des porteurs étaient actifs dans les secteurs du commerce, production artisanale et industrielle et tiers-lieux
  - Environ ¼ des porteurs relevaient du secteur de la production agricole et agro-alimentaire
  - Environ la moitié des porteurs étaient des acteurs du tourisme.
- Réflexions sur des démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale, participations au réseau régional de l'économie circulaire et l'EIT, ainsi qu'à l'expérimentation EIT de Rodez Agglomération
- **Contrat Territoire d'Industrie** : En tant que signataire du Contrat Territoire d'Industrie Figeac Aurillac Rodez, le PETR est associé à la mise en œuvre de ce contrat.

Plusieurs accompagnements ADEFPAT ont eu lieu sur le territoire en 2023 :

- ✓ **Les projets accompagnés en 2023 :**
  - Les Paniers du Ségala (collectif) : terminé
  - Chloé et Léon, accessoires pour cheveux libérés (entreprise) : terminé
  - Les jardins de l'Ortal (entreprise) : terminé
  - Parc Intercommunal de la Découverte (territorial) : terminé
  - Entreprendre en Réquistanais (entreprises individuel & collectif) : en cours

## 4/ Le SCoT Centre Ouest Aveyron

### ✓ 4-1 le territoire du SCoT



- ✓ Rodez Agglomération
- ✓ Aveyron Bas Ségala Viaur
- ✓ Decazeville Communauté
- ✓ Conques-Marcillac
- ✓ Pays Ségali Communauté
- ✓ Pays Rignacois
- ✓ Plateau de Montbazens
- ✓ Réquistanais
- ✓ Ouest Aveyron Communauté

### Dates clés

- SCOT Nord-Ouest 12 créé par arrêté du 10/10/2013.
- SCoT Ouest Aveyron créé par arrêté du 24/12/2013.
- SCOT Centre Aveyron créé par arrêté du 13/11/2014.
- 01/01/16 Fusion des 3 SCoT (arrêté le 07/10/15)
- 31/03/17 Réduction du périmètre du SCOT (arrêté le 27/04/17)
- 01/01/18 : Dissolution du Syndicat mixte de SCoT et transfert de la compétence au PETR
- **04/07/19 Arrêt du projet de SCOT**
- **06/02/20 Approbation du SCOT**
- **30/07/20 SCoT Exécutoire**

### Chiffres-clés

- **123 communes**
- **9 intercommunalités**
- **Population municipale : 154 572 habitants : 55 % de la population aveyronnaise**

## ✓ 4-2 Le SCoT en bref

Après 5 années d'études et de concertation, le SCOT Centre Ouest Aveyron a été approuvé par le Comité Syndical du PETR le 6 février 2020 et est en vigueur depuis le 30 juillet 2020. Le SCoT s'articule autour de trois pièces : Rapport de présentation, PADD, DOO.

Les objectifs à atteindre ont été fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- Maintenir, amplifier et diversifier les activités économiques du Centre Ouest Aveyron
- Reconquérir les centralités des villes, bourgs et villages
- Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers
- Protéger et valoriser les espaces et ressources naturelles
- Satisfaire les besoins en logements pour les habitants actuels et futurs
- Agir contre les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique



## ✓ 4-3 Avis du PETR au titre du SCoT

Le PETR est associé aux procédures suivantes en tant que Personne Publique Associée (PPA) :

- Les procédures d'urbanisme des communes et EPCI de son territoire,
- Les procédures de SCoT limitrophes (élaboration/révision/modification...),
- L'élaboration ou évolution des PLU(i) des communes et EPCI limitrophes non couvertes par un SCoT,
- Les documents de rang supérieur ou plans valant servitudes (schémas régionaux, PPRI...) avec lesquels le SCoT doit être compatible ou doit en tenir compte.

Il peut également être consulté sur des dossiers ne relevant pas d'une obligation légale de consultation du SCoT : Permis de construire, Mission inter-services aménagement et paysage (MISAP)...

Les avis exprimés dans ce cadre sont des avis simples.

### ➔ **Avis sur les documents locaux d'urbanisme**

En 2023, le PETR a été consulté sur 5 procédures concernant le territoire SCoT.

Porteurs de Projet	Motifs	Avis SCoT
Ouest Aveyron Communauté	Projet de PLUi	Avis favorable réserves et observations
Ouest Aveyron Communauté	Plan Local de l'Habitat	Avis favorable
Pays Ségali Communauté	Modification simplifiée n°4 du PLU de Baraqueville	Avis favorable
Préfet de Région	Avis sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur PSMV – Villefranche de Rouergue	Avis favorable
Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-	Avis sur le PLUi de la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne	Avis favorable

Depuis l'approbation du SCoT, les communes et EPCI pour leurs projets d'ouvertures à l'urbanisation doivent démontrer leur compatibilité avec le SCoT.

### ➔ **Avis sur les documents de planification de rang supérieur au SCoT**

En 2023, le PETR n'a pas émis d'avis sur des documents de rang supérieur au SCoT mais a participé à la concertation menée dans le cadre de la révision du SRADDET.

→ Association et Avis sur les projets et permis de construire

Pétitionnaire	Motifs
JP Energie Environnement	MISAP : projet photovoltaïque au sol à Salles la Source
Société TSE	MISAP : projet agrivoltaïque au sol à Savignac
NMP PV AERORDZ	PC : projet photovoltaïque au sol sur la commune Salles-la-Source Lieu-dit « Lacau » (délaissé Aéroport) → Avis favorable
La Fumade Solaire Energie - Voltalia	PC : projet photovoltaïque au sol sur la commune Salles-la-Source au lieu-dit « La Fumade » → Avis défavorable

→ Dossiers CDAC reçus et participation à l'examen

Concernant l'urbanisme commercial, conformément au code du Commerce, le PETR Centre Ouest Aveyron siège, au titre des élus, à la CDAC. (Le président ou son représentant).  
Pas de dossier en 2023.

✓ 4-4 Mise en œuvre et Evolution du SCoT

**Procédures**

Aucune procédure d'évolution de SCoT n'a été engagée en 2023.

**Actions réalisées**

→ **Diagnostics Commerce**

Les 1ères étude commerce réalisées en 2017 dans le cadre de l'élaboration du SCoT ont permis de mieux cerner le fonctionnement commercial de notre territoire au regard de données factuelles et non pas de ressentis parfois erronés. Le PETR a donc souhaité remettre à jour ces données avec deux phases d'étude :

➤ Phase 1 : Diagnostic commerce

- Analyse de l'offre commerciale du territoire : nombre de commerces, emplois....
- Analyse de la demande des consommateurs : leurs habitudes et leurs attentes, les flux de consommation ....
- Une déclinaison pour chaque Intercommunalité.
- Mise à jour Post Covid pour évaluer l'impact de la crise
- Diagnostic financé à 100% par le PETR

→ Depuis 2021 un diagnostic pour chaque EPCI

➤ Phase 2 : Etude prospective sur l'économie commerciale de proximité (optionnelle)

- Etude de terrain plus poussée qui permettra de croiser les regards en réalisant
  - des enquêtes auprès des commerçants de la communauté de communes
  - des enquêtes auprès des consommateurs de la communauté de communes

⇒ Permet d'établir une stratégie sur le commerce de proximité en adéquation avec les attentes des différents acteurs.

- Questionnaires co-construits avec l'EPCI pour s'adapter aux attentes et au contexte local
- Etude financée à 100% par le PETR

4 EPCI ont bénéficié de cette 2ème phase :

	Restitution de la phase 2
CC Pays Rignacois	2022
CC Conques Marcillac	2023
CC Pays Ségali	2023
CC Aveyron Bas Ségala Viaur	A programmer

→ **Suivi et information sur la Loi Climat et Résilience et contribution aux travaux pour la conférence des SCoT**

Le PETR a participé aux travaux de la révision du SRADDET et a animé plusieurs séances d'information et de travail sur la Loi Climat et Energie de 2021.

Une **commission urbanisme** a été organisée le 23 juin 2023 afin de réfléchir aux perspectives d'évolution de notre SCoT face aux nouveaux cadres réglementaires et aux enjeux du territoire. Il ressort de cette commission les points suivants :

Les **thématiques de travail à l'échelle du PETR prioritaires** sont :

- **Le Paysage** : c'est un sujet important qu'il faut travailler de manière transversale, à travers toutes les thématiques de travail.
- **Les énergies renouvelables** : nécessité d'une réflexion sur ce sujet pour définir la stratégie et l'outil de mise en œuvre les plus adaptés (charte, modification du SCoT, articulation avec les démarches départementales...).
- **Le thématique du commerce** : certaines collectivités qui souhaitent intégrer des dispositions commerce dans leurs PLUi ont exprimé la volonté de réalisation d'un DAAC au sein du SCoT. Sujet à rediscuter au regard du positionnement des autres EPCI. Il est rappelé que l'intégration d'un DAAC est obligatoire en cas de révision du SCoT

Pour les autres **thématiques jugées non prioritaires à ce jour**, il est proposé :

- **Le réinvestissement urbain** : compilation des éléments de projet de PLUi pour identifier les éventuels manques
- **Les diagnostics des ZAE** : établir une synthèse des diagnostics réalisés par les EPCI qui ont fait un travail fin : avoir une vision globale à l'échelle PETR, identification d'éventuels manques de connaissance, enjeux ou besoins.
- **Le potentiel de renaturation** : non prioritaire à ce jour. A réexaminer à l'issue des différentes réflexions

En 2023, une deuxième loi est parue : **Loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et renforcer l'accompagnement des élus locaux** :

- Rallongement des délais
- Définition **des Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE)** (dont l'enveloppe dédiée sera mutualisée entre les Régions) > définis par arrêté
- Nouvelle Instance de dialogue et **pilotage régionale** en lieu et place de la conférence SCoT
- **Garantie communale universelle 2021-2031** :  
**1ha/ commune min + 0,5ha** pour les communes déléguées de communes nouvelles entre 2021- 2031 (avec possibilité de mutualisation)
- **Des outils** d'aide d'application (DPU et sursis à Statuer)
- Prise en compte de **la renaturation** dans la première décennie 2021-2031

➔ **Appui technique aux collectivités dans leurs démarches de PLUi**

➔ **Préfiguration au montage d'un observatoire (fiches consommation d'espace, plate-forme d'observation commerciale...)**

#### **Documents et ressources disponibles**

- Documents de SCoT : Diagnostic, PADD, DOO et l'essentiel du SCoT. <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/nos-missions/amenager-durablement-avec-le-scot/le-scot-approuve/>
- *Diagnostics commerce des 9 EPCI*

## Annexe 1 : Liste des délibérations prises par le PETR Centre Ouest Aveyron en 2023

### Comités syndicaux

15 février 2023	Rapport Développement Durable
	Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents
	Débat d'orientations budgétaires 2023
	Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
	Tableau des effectifs 2023
13 avril 2023	Rapport des décisions prises par le Président et le Bureau en 2022
	Approbation du compte de gestion 2022
	Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2022
	Approbation du compte administratif 2022
	Affectation des résultats 2022
	Examen et adoption du budget primitif 2023
	Contribution 2023 des membres
	Avenant à la convention de dématérialisation des actes
19 septembre 2023	Changement de siège du PETR Centre Ouest Aveyron – Modification statutaire
	Organisation du temps de travail et de la Journée de Solidarité
27 décembre 2023	Institution du temps partiel et modalités d'exercice
	Adhésion au dispositif du CDG12 de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et agissements sexistes
	Désignation du référent déontologue pour les élus
	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
	Désignation de représentants à l'Adefpat
	Attestation Projet Structurant Adefpat
	Bourgs centre Occitanie et Grands sites Occitanie : Avenants et contrats 2023-2027
Leader : Gestion transitoire du programme 2023-2027 dans l'attente du conventionnement	

### Bureaux

18 janvier 2023	Demande de subvention Leader - Ingénierie 2022
1er juin 2023	Demande de subvention Région - Ingénierie 2023
	Demande de subvention Etat - Ingénierie 2023
6 septembre 2023	Demande de subvention Leader - Ingénierie 2022-2023 et 2024

## Annexe 2 : Compte administratif 2023

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport d'activités 2023

.....  
Date de décision: 18/09/2024

Date de réception de l'accusé 27/09/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 240918\_19DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20240918-240918\_19DL-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

- Institutions et vie politique
- Fonctionnement des assemblees
- autres

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 240918-19 DL Rapport d'activités 2023.pdf ( 99\_DE-012-200050565-20240918-240918\_19DL-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 240918-19 DL PJ1 Rapport Activités 2023 PETR.pdf ( 99\_DE-012-200050565-20240918-240918\_19DL-DE-1-1\_2.pdf )  
Rapport d'activités 2023